

# **Règlement 2017 UTRB**

## **120KM / 47KM /25KM / 10 KM**

### **ORGANISATION**

BEACHCOMBER est l'organisateur de L'UTRB Mauritius, avec le concours de Raidlight, afin d'organiser les 8 et 9 juillet 2017 : le Trail des 7 couleurs®; le Trail de la Perruche® ; le Trail du Nautile® et le Trail du Souffleur®.

### **EPREUVES**

L'UTRB Mauritius est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers au sein de l'île Maurice. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- L'UTRB® [Ultra-Trail dit le Trail des 7 couleurs®] : environ 120km pour environ 7850 mètres de dénivelé cumulé, au départ de Pétrin), en semi-autonomie et en 35 heures maximum.

- Le trail de La Perruche® [Parking d'Alexandra Falls- Les Lodges d'Andréa- Le Souffleur- Plage du Shandrani], 47km pour environ 1300 mètres de dénivelé cumulé, au départ du Parking d'Alexandra Falls, en semi autonomie et en 10 heures maximum

Le le Trail du Nautile® [l'Usine D'union – le Souffleur – Plage du Shandrani] 25kms pour environ 500m de dénivelé cumulé en semi autonomie et en 5 heures maximum

- Le Trail du Souffleur® [Bordure littorale Est]: environ 10 km pour environ 100 mètres de dénivelé cumulé, au départ du lieu dit le Souffleur, en semi autonomie et en 5 heures maximum.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer aux épreuves, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude maximale 824mètres (nuit, vent, froid, brouillard, pluie) et de l'hiver austral.
- Savoir gérer, y compris en cas de d'isolement, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La participation à d'autres courses pour pouvoir s'inscrire, est fortement conseillée pour acquérir cette expérience.

Les trois courses (120km, 47km et 25 km) sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2000 ou avant (catégories espoirs à vétéran), licenciée ou non.

L'épreuve du 10km, à vocation plus familiale est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non et aux enfants âgés de plus de 12 ans (autorisation parentale obligatoire).

## **SEMI AUTONOMIE**

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans son sac de course personnel. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate (pas de boissons énergétiques) pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Une assistance personnelle familiale est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement (\*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. Toute assistance professionnelle (team ou entraîneur professionnel, médecin ou autre profession médicale ou paramédicale...) est strictement interdite.

Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

(\* ) L'assistance personnelle est tolérée sur les postes suivants :

UTRB Trail des 7 couleurs® Petrin , Haut de Parakeet, Gorges Rivière noire, ou Lodge Andréa

UTRB Trail de la Perruche® : Lodge d'Andrea, Le Souffleur

Elle est interdite sur les autres postes de ravitaillement ainsi que sur tous les autres points du parcours.

### **ACTION DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE**

L'organisation a décidé la mise en place d'une action interne de prévention en matière de santé sur les épreuves de L'UTRB Mauritius®. Cette action n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale souhaitée par l'organisation. Cette action est pilotée par un Conseil Médical interne à l'organisation, composé uniquement de médecins, pouvant prendre avis auprès des experts de son choix et chargé de donner un avis consultatif à destination du Jury de course sur l'état médical des participants.

Chaque coureur s'engage à :

- Informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT) via la procédure disponible dans l'espace personnel dont chaque coureur peut librement disposer sur le site de l'International Trail Running Association (ITRA) : [www.i-tra.org](http://www.i-tra.org). Cette information est à faire dès le jour de l'inscription en cas d'AUT demandée ou obtenue antérieurement. Sinon, elle doit être faite au plus tard le 8ème jour suivant la demande d'AUT et impérativement avant le départ de la course.

- accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et analyses associées demandés par le Conseil Médical de l'Organisation, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.

- accepter de répondre à toute convocation que le Conseil Médical pourra lui adresser sur la base des informations le concernant qu'il aura recueillies, de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la course à laquelle il s'est inscrit. A l'issue de l'entretien, le Conseil Médical pourra proposer au Jury de course la mise hors compétition du coureur.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Concernant l'épreuve du 120km, 47km, et 25km, chaque concurrent devra être muni d'un certificat médical portant la mention :

“Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course en montagne, en compétition”.

Il doit être inséré lors de l'inscription sur la plateforme de ROAG ou être expédié sur l'adresse [events@beachcomber.com](mailto:events@beachcomber.com)

Les enfants mineurs devront en outre être en possession d'une autorisation parentale les autorisant expressément à participer au Trail du Souffleur, pour valider l'inscription. Il doit être expédié obligatoirement par E-mail à l'adresse : [events@beachcomber.com](mailto:events@beachcomber.com)- **Avant le 27 juin 2017**

A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE**

La participation à l'UTRB Mauritius® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course consultables sur [www.beachcomber-events.com](http://www.beachcomber-events.com)

## **NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS**

50 participants pour 120 kms

150 participants pour les 47 kms

150 participants pour les 25 kms

600 participants pour les 10 Kms

## **INSCRIPTIONS**

Inscriptions exclusivement via paiement sécurisé par carte bancaire sur le site [www.beachcomber-events.com/utrb](http://www.beachcomber-events.com/utrb)

Droits d'engagement (hors Maurice):

UTRB Trail des 7 couleurs® : 120 € par participant/MUR 4800 par participant

UTRB Trail de la Perruche® : 50 € par participant// MUR 2000 par participant

UTRB Trail du Nautille : 30€ par participant/ MUR 1200 par participant

UTRB Trail du souffleur® : 20 € par participant/ MUR 800 par participant

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer de course.

### **ANNULATION D'INSCRIPTION (en cas de blessure)**

Au cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Pour toute demande de remboursement liée à une annulation pour cause de blessure un remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou autre document officiel au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable. Pour toutes informations, veuillez appeler le 06.92.36.07.58

### **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION (autre que blessure)**

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, dans les conditions suivantes :

Avant le 30 avril 2017 – remboursement à hauteur de 100%

Du 30 avril au 14 mai 2017 - remboursement à hauteur de 60%

Du 15 mai au 25 juin 2017- remboursement à hauteur de 30%

Après le 25 juin 2017 aucun remboursement ne sera effectué

Aucun échange de dossard n'est possible.

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail, sur l'adresse : [events@beachcomber.com](mailto:events@beachcomber.com)

Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone ou fax.

### **EQUIPEMENT**

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant il est important de noter qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne la nuit pour lutter contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

## **MATERIELS OBLIGATOIRES**

**(UTRB® 120KM)** : Un sac de course pouvant contenir : une lampe frontale, piles de rechange, une couverture de survie, une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

En cas de contrôle et manquement à ce point, l'athlète sera contraint à s'abstenir à concourir.

### **UTRB® 47KM**

Un sac de course pouvant contenir : une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

### **UTRB 25KM**

Un sac de course pouvant contenir : une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

## **DOSSARDS :**

### **Résidents Shandrani :**

Leur remise s'effectuera lors du briefing qui se tiendra le vendredi 7 juillet 2017 entre 17h00 et 19h00, à l'hôtel SHANDRANI BEACHOMBER RESORT & SPA. Les concurrents logés à l'hôtel SHANDRANI et ne pouvant être présents à 17h00, lors du briefing trouveront leur dossard déposé dans leur chambre.

### **Non résidents Shandrani :**

Les concurrents ne logeant pas à l'hôtel SHANDRANI et étant absents au briefing sont priés de prendre contact avec le Comité Organisateur à l'adresse email suivante : [events@beachcomber.com](mailto:events@beachcomber.com).

Leur remise de dossards se fera le 05 Juillet 2017 entre 10h et 18h au Head Office de Beachcomber à Curepipe.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo

Le dossard devra être porté sur la poitrine ou le ventre et devra être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes bus, aires de ravitaillement, aires de dépôt ou retrait des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

## **POINTAGE ELECTRONIQUE**

Le pointage électronique s'effectue au moyen d'une puce électronique insérée au dossard. Vous devrez présenter votre dossard du départ et à l'arrivée.

En cas d'abandon, présentez dossard et puce à l'organisation pour invalider celle-ci.

Le défaut de présentation de la puce implique l'immédiate exclusion de la course.

## **LE DEPART**

Quatre opérations à effectuer pour pénétrer dans la zone de départ où une collation vous sera offerte.

- Déposez votre sac assistance (120km uniquement), à destination du poste d'assistance des gorges de la Rivière noire et qui vous servira tant à l'aller (47ème km et 75ème km) à revoir certainement qu'au retour. Un sac d'allègement vous sera remis par l'accueil du Shandrani, à votre demande.
- Vérification des sacs qui doivent contenir tout le matériel obligatoire prévu au présent règlement.
- Pointage électronique, surtout ne pas l'oublier. C'est la preuve que vous avez bien pris le départ.
- Vous porterez obligatoirement le Tee-shirt fourni par l'organisation.

## **SACS D'ALLEGEMENT**

UTRB 120km® : chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac d'allègement, portant son numéro de dossard. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer, dès le début de soirée, à l'accueil de l'Hôtel SHANDRANI. Ce sac sera acheminé par l'organisation au

poste de ravitaillement des Gorges de la Rivière noire. Il servira tant à aller qu'au retour (2 passages à ce point de ravitaillement). Lorsqu'il quitte le poste de ravitaillement, le coureur dépose lui-même son sac à l'endroit prévu à cet effet. Le sac est alors rapatrié à Hôtel SHANDRANI, à la fermeture du poste.

UTRB 47km® : pas de sac d'allègement

UTRB 25km® : pas de sac d'allègement

Récupération des sacs à L'hôtel SHANDRANI : Les sacs d'allègement sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs devront être récupérés au plus tard 2 heures après la fermeture de la course.

L'organisation assure le rapatriement à l'hôtel SHANDRANI des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

## **TRANSPORT DES CONCURRENTS**

### Résidents Shandrani Beachcomber

- Des bus seront mis à disposition sur les 4 courses (120km ; 47 km, 25km et 10km) pour acheminer les coureurs sur les différents lieux de départs. Les coureurs ayant été logés au Shandrani Beachcomber, et ayant souscrits au pack aérien bénéficieront d'un transport leur permettant de rejoindre la ligne de départ et leur retour à l'hôtel.

### Non-résidents Shandrani Beachcomber

- Pour les coureurs non-résidents de Shandrani Beachcomber, il est possible de prendre les bus sous condition de payer les sommes suivantes : 100 MUR par personne pour le 10 kms ; 150 MUR par personne pour le 125 kms ; 200 MUR par personne pour le 47 kms.



	Date	Depart course	Emargement	Depart Shandrani	Prix non resident Shandrani
10 kms	9/7/2017	09h00	45 min avant depart bus	07h15 --> 07h45	100 MUR
25 kms	8/7/2017	08h30	45 min avant depart bus	06h30 --> 07h15	150 MUR
47 kms	8/7/2017	07h30	45 min avant depart bus	05h30 --> 06h30	200 MUR
120 kms	8/7/2017	02h00	45 min avant depart bus	00h00	//

## SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (N° FIGURANT SUR LE DOSSARD)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Mauriciens (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone de réception réseau n'autorisant que « urgences seulement »).

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS**

Chaque coureur sera muni de puces électroniques fixées au dossard. Les coureurs n'ayant pas en permanence leurs puces seront pénalisés.

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet, dès publication, identifieront la liste précise des points de ravitaillement.

Différents postes ravitaillements seront répartis sur l'ensemble du parcours, comprenant (liste non exhaustive) :Eau, soda, café, thé, soupe, viennoiseries, pain de mie, jambon, poulet.

Plusieurs postes serviront des repas chauds (riz ou pâtes/poulet ou autres).

Diffusion de ces informations sur le site internet avant l'épreuve.

Un repas d'après course est servi à l'arrivée hôtel SHANDRANI pour l'URTB 120km et 47km.

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl. Attention, les bidons ne sont pas des gobelets.

En raison de l'affluence, quelques gobelets jetables seront tout de même distribués.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est interdit aux compétiteurs de se faire ravitailler en dehors de ces points.

## **TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES**

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- UTRB 120km<sup>®</sup> : 35 heures
- UTRB 47km<sup>®</sup> : 10 heures
- UTRB 25 km<sup>®</sup> : 07 heures
  
- UTRB 10km<sup>®</sup> : 5 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées lors du briefing.

Attention, il convient cependant de prendre en compte dès à présent un impératif d'horaire sur le tracé du 120km.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée, précisée lors du briefing (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **REPOS**

UTRB 120km<sup>®</sup> uniquement : Antenne Parakeet, Andrea Lodge, à Gorges de la Rivière noire, chaque concurrent peut bénéficier d'un point de repos (lits de camp et couvertures).

Un endroit de repos, à l'arrivée, est mis à disposition à l'hôtel SHANDRANI pour tous les coureurs (120km-uniquement).

Cet endroit est strictement réservé aux coureurs venant de terminer leur course.

Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il sera possible pour les concurrents du 120km et du 47km de bénéficier d'une douche chaude, à l'arrivée uniquement.

L'accès à l'endroit de repos et aux douches à l'arrivée sera strictement limité aux coureurs.

## **ABANDON ET RAPATRIEMENT**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, endroit de repos...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des véhicules seront disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme «bus» sur les cartes des parcours afin de rapatrier à Hôtel SHANDRANI les coureurs ayant abandonné.

- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.

- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:

Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs (serre-files), ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Les postes accessibles aux accompagnateurs :

- Lodges Andrea
- parking des Gorges
- Parakeet

En cas d'abandon ou arrêt par le médecin et/ou directeur de course, le coureur devra obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou à défaut au poste de ravitaillement ou contacter par GSM l'organisation.

## **BALISAGE**

Pour une meilleure vision de l'itinéraire des rubalises avec bandes réfléchissantes seront disposées de façon rapprochée, tout au long des itinéraires, afférents aux 4 courses.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus après 50 mètres, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture permanente ne sera utilisée sur les sentiers.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

## **ARRIVEE**

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher.

### **PENALISATION - DISQUALIFICATION**

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement(\*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

#### **MANQUEMENT AU REGLEMENT PENALISATION (\*) – DISQUALIFICATION**

Coupe représentant un raccourci important Pénalité 2 heures

Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé Pénalité 1 d'heure

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de coupe-vent avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile) Disqualification immédiate

Autre absence de matériel obligatoire (1 seule lampe pour le 120km, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)

Pénalité 1 heure

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire Disqualification

Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage Pénalité 2 heures

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Pénalité 2 heures

Non-assistance à une personne en difficulté Pénalité 2 heures

Assistance en dehors des zones autorisées Pénalité 1 heure

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement Pénalité 1/2 d'heure

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) Disqualification immédiate

Défaut de dossard visible Pénalité ¼ d'heure

Port du dossard non conforme Pénalité ¼ d'heure

(durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Utilisation de bâtons avec pointes protégées ou non protégées Disqualification

Absence d'une puce électronique Selon décision du jury de course

Absence de passage à un point de contrôle Selon décision du jury de course

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste Disqualification

Refus contrôle anti-dopage Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite Disqualification

(\*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure/2 heures sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

Tous les coureurs (individuels) ayant franchi la ligne d'arrivée recevront 1 tee-shirt finisher ainsi qu'une médaille.

## **CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

## **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à l'hôtel SHANDRANI, avec une caution de 100 (cent) euros (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

## **JURY D'EPREUVE**

Il se compose :

- du Directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- et toutes personnes choisies pour leurs compétences par le Directeur de course

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## **MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES /ANNULATION DE LA COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

**Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident** couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation, sur l'île Maurice. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations hélicoptérées à l'île Maurice sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

## **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Les récompenses seront distribuées lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le dimanche 9 juillet 2017, à partir de 14h30 heures, à l'hôtel SHANDRANI. Pour le 120 kms et le 10 kms

Et le samedi 8 juillet 2017, à 13h30 pour le 25 kms et 16h00 pour le 47 kms

Pour les 4 courses, seuls les coureurs arrivant à l'Hôtel SHANDRANI (UTRB 120km®, UTRB 120km® (relais), UTRB 47km®, UTRB 25km et UTRB 10 km®) seront classés.

Pour l'UTRB 120KM, Le 1 premier homme et la 1ère première femme du classement général reçoivent un trophée, ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille de classement.

Les vainqueurs scratch Homme et Femme se verront offrir, chacun, un séjour de 4 nuits en demi-pension dans un Hôtel Beachcomber.

Pour L'UTRB 47 ,25 km et 10 kms : Le 1 premier homme et la 1er première femme du classement général reçoivent un trophée, ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille de

Mixte.

## **SPONSORS INDIVIDUELS**

Les coureurs sponsorisés peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) sera laissé à l'appréciation de l'organisation.

## **DROITS A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation



faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

UTRB®, Trail des 7 couleurs®, Trail de la Perruche®, Trail du souffleur® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.